

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CONSULTATION PUBLIQUE

**Préalable à la demande d'autorisation environnementale de
la société MGV Brossard pour un projet d'entrepôt de
stockage de matières combustibles, liquides inflammables
et alcools de bouche sur la commune de Saint-Jean-
d'Angély**

Décision du TA n° E25000159/86

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION PUBLIQUE
TENUE EN MAIRIE DE
SAINT-JEAN-D'ANGELY
LE 16 JUIN 2026**

Le commissaire enquêteur :

Philippe KLETZEL

1. ORGANISATION

Cette réunion publique dite « de clôture » est prévue par le décret n°2024-742 du 6 juillet 2024. Elle doit se tenir dans les 15 jours qui précèdent la clôture de la consultation du public

L'organisation a été arrêtée par le commissaire enquêteur, en concertation avec la mairie de Saint-Jean-d'Angély, commune d'accueil du projet, et le pétitionnaire, la MGV Brossard.

La salle d'honneur de la mairie de Saint-Jean-d'Angély (capacité d'accueil :150 places maximum) a été mise à disposition par la commune. Cette salle était équipée d'un vidéo projecteur et d'une sonorisation.

Un enregistrement audio de l'ensemble de la réunion a été tenu à disposition du Commissaire Enquêteur.

Le déroulé prévisionnel de la soirée, arrêté par le Commissaire Enquêteur, était le suivant :

- Introduction du Commissaire Enquêteur : 5'
- Présentation du projet par la société MGV Brossard: 25'
- Échanges avec le public : 1h30

2. PARTICIPANTS

Société MGV Brossard : Monsieur Romain Hoppenot (Directeur Asset Management), et Monsieur Quentin Souvignet

Société Ireo : Monsieur Raffi Kizilian

Commissaire Enquêteur :

- Philippe Kletzel

Public présent : 4 personnes, madame le maire de la ville de Saint-Jean-d'Angély, monsieur Damas Jean-François, responsable du Pôle aménagement et grands projets de la ville de Saint-Jean-d'Angély et monsieur Giraud Georges habitant de la commune de Saint-Jean-d'Angely.

3. COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

- 5' pour la présentation du commissaire enquêteur ;
- 20 'pour la présentation du projet ;
- 20' de questions réponses.

4. LES QUESTIONS DU PUBLIC ET LES RÉPONSES DE LA SOCIÉTÉ MGV BROSSARD

QUESTION : où sont rejetées les eaux usées ?

RÉPONSE : par les canalisations de la ville.

Intervention de Monsieur Damas de Saint-Jean-d'Angély : il tient à préciser que ce projet est une co-production entre le porteur de projet et la municipalité. L'attendu politique était clairement défini.

Clôture de la réunion par le Commissaire Enquêteur :

Les questions étant épuisées, le Commissaire Enquêteur a remercié le public pour la qualité de ses questions et l'intérêt manifesté pour le développement local.

La séance est levée par le commissaire enquêteur à 17h.

Fait à Soubise le 16 juin 2026.

Le commissaire enquêteur

